



Lardy, le 22 Janvier 2025

De : Madame Martine HOUSSIER  
Madame Christine CHANON

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de l'association de loisirs « AU FIL DU TEMPS », nous avons effectué un examen complet et détaillé des comptes de l'année 2024.

Les documents comptables de la banque et de la caisse nous ont été remis ainsi que toutes les pièces justificatives y afférant.

Nous avons pu vérifier notamment le solde de la banque par état de rapprochement et l'existant de l'avoir en caisse.

Aucune anomalie n'ayant été constatée, nous déclarons sincères et véritables les comptes qui viennent de vous être présentés ce jour et vous demandons de délivrer quitus à Monsieur BARLIER et Monsieur MELENDEZ, trésoriers ainsi qu'au Conseil d'Administration de votre association.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame CHANON

Madame HOUSSIER